



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1996 (2011), par laquelle le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an et m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. Par sa résolution 2057 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 juillet 2013 et m'a demandé de continuer à lui faire rapport tous les trois mois sur : le déploiement de tous les éléments de la Mission; la mise en place d'une force; l'application de la stratégie de protection des civils; les objectifs de la Mission concernant l'exécution de son mandat; la contribution du système des Nations Unies aux activités de consolidation de la paix; et la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux pour combattre la menace que constitue l'Armée de résistance du seigneur (LRA). Le présent rapport fait le point, au 8 mars 2013, sur toutes ces questions et sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud depuis mon rapport du 8 novembre 2012 (S/2012/820).

II. Évolution de la situation politique

2. L'édification des institutions du Soudan du Sud a fait des progrès en 2012, mais la nouvelle année s'ouvre sur toute une série de nouvelles difficultés pour le pays. Des affrontements intercommunautaires ont de nouveau eu lieu à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) et à Yei (Équatoria central), en décembre, et à Rumbek (État des Lacs), en janvier, tandis qu'un vol de bétail ayant provoqué la mort d'une centaine de personnes a menacé de plonger le Jongleï dans une nouvelle crise majeure. La MINUSS a déploré la perte d'un hélicoptère dans le Jongleï; le fait qu'il ait été abattu par l'Armée populaire de libération du Soudan montre que celle-ci connaît des problèmes de commandement et n'arrive pas à contrôler ses troupes. Les nombreux efforts que le Gouvernement a continué de déployer pour consolider la démocratie ont été sapés par la multiplication des violations graves des droits de l'homme au cours de la période considérée. Par ailleurs, la non-application des accords de coopération conclus avec le Soudan le 27 septembre et la multiplication

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 mars 2013).



des accrochages dans les zones frontalières ont attisé les tensions. Elles ont aussi assombri les perspectives économiques du Soudan du Sud, sachant que la reprise de la production pétrolière prend du retard et que la levée des mesures d'austérité n'est toujours pas à l'ordre du jour.

3. Malgré toutes ces difficultés, le pays semble être sur la bonne voie. Il a maintenu le cap dans plusieurs processus politiques de transition essentiels, notamment en ce qui concerne la préparation du recensement, l'organisation des élections nationales, la révision de la constitution et l'adoption de textes de loi cruciaux. Le Président Salva Kiir a pris des mesures importantes pour réformer le secteur de la sécurité. Le 21 janvier 2013, il a, par décret, remplacé l'ensemble des six chefs d'état-major adjoints de la SPLA et démis 35 généraux de leurs fonctions au sein des forces armées. Il a également divisé le pays en trois secteurs militaires (Grand Haut-Nil, Grand Bahr el-Ghazal et Grand Équatoria, dont les quartiers généraux sont respectivement à Wau, Malakal et Torit) et placé chacun sous les ordres d'un général de corps d'armée. Enfin, par décret du 14 février, 118 hommes en service actif dans la SPLA supplémentaires ont été inscrits au cadre de réserve. Tous ces changements visent à revigorer le commandement et à simplifier la structure des forces armées sur le terrain. Dans le même ordre d'idée, l'inspecteur général de la police nationale, ainsi que son adjoint, ont été remplacés et plusieurs hauts gradés ont également été démis de leurs fonctions.

4. Conscient du risque de résurgence des tensions intercommunautaires ancestrales dans plusieurs parties du pays, le Vice-Président Riek Machar a lancé une campagne de réconciliation nationale associant tous les niveaux du Gouvernement et la société civile. Le 8 janvier, le Conseil des ministres a approuvé le lancement de la campagne, qui est dotée d'un budget de 8 millions de livres sud-soudanaises. Une grande conférence se tiendra en avril pour étendre la campagne à l'ensemble du pays.

Édification des institutions nationales

5. Le rythme de travail de la Commission nationale de révision constitutionnelle ne s'est pas accéléré. Le 12 décembre, la Commission a approuvé la création de six sous-commissions chargées d'examiner différentes sections de la Constitution de transition et d'organiser des campagnes d'éducation civique et de promotion de la participation des citoyens. Le 26 février, l'Assemblée législative nationale a décidé à l'unanimité de proroger de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, le mandat de la Commission, qui était parvenu à expiration le 8 janvier 2013.

6. Le 9 janvier, le Conseil des ministres a approuvé la proposition du Bureau national des statistiques de réaliser un recensement en 2014. Le coût de cet exercice est estimé à 92,4 millions de dollars et le Bureau a demandé à la Mission de lui fournir, au besoin, un appui en matière de logistique et de sécurité, en coordination avec d'autres partenaires. La fourniture d'un tel appui est d'une importance capitale car la réussite des élections dépend du recensement, qui doit être fait correctement et dans les temps.

7. La Commission électorale nationale, dont les membres avaient prêté serment le 31 octobre 2012, s'est installée dans ses nouveaux locaux le 22 janvier 2013. Les partenaires internationaux, dont la International Foundation for Electoral Systems et la United States Agency for International Development (USAID), ont contribué au financement des locaux et du matériel. La Commission compte ouvrir des antennes

dans 10 États. Le 12 février, le Président de la Commission a officiellement demandé à l'ONU de fournir un appui technique, opérationnel et logistique à l'organisation des élections de 2015.

8. L'Assemblée législative nationale a été particulièrement active au cours de la période considérée. Le 11 décembre, elle a confirmé les noms de huit membres du Conseil des affaires des partis politiques, organe réunissant l'ensemble des principaux partis et chargé d'enregistrer et de réglementer les partis politiques, le neuvième membre devant être nommé à une date ultérieure. Elle a adopté la loi énergétique et minière, le 19 novembre 2012, et la loi sur la banque de crédit agricole du Soudan du Sud, le 22 janvier 2013. Trois projets de loi sur les médias concernant la Société de radiodiffusion, le droit d'accès à l'information et la Haute Autorité des médias, lui ont été soumis à la suite des auditions publiques de novembre. Elle a également été saisie de projets de lois sur la gestion des recettes tirées des activités pétrolières, la Commission sur le VIH/sida, les pouvoirs et privilèges des membres du Parlement et les organisations bénévoles et humanitaires, et elle a ratifié sept conventions de l'Organisation internationale du Travail relatives au travail forcé, à la discrimination et au droit de négociation collective.

9. Le 11 décembre, l'Assemblée a, en sa qualité d'organe de contrôle, convoqué le Gouverneur du Bahr el-Ghazal occidental à témoigner sur l'escalade de la violence qui a eu lieu à Wau en décembre. Elle a, dans le même temps, créé une commission d'établissement des faits de 10 personnes pour enquêter sur les événements, mais celle-ci a dû interrompre ses activités face à la multiplication des actes hostiles.

Lutte contre la corruption

10. Le 7 décembre, le Soudan du Sud a célébré la Journée internationale de la lutte contre la corruption sous le thème de l'éradication de la corruption au Soudan du Sud. Le Président de la Commission de lutte contre la corruption du Soudan du Sud a annoncé que le projet de loi anticorruption, qui permettra à la Commission d'instruire en toute indépendance les affaires de corruption, a été soumis au Président Kiir, le 6 décembre, pour qu'il y appose sa signature.

11. De son côté, l'Assemblée législative a continué son examen des rapports du Vérificateur général pour 2007 et 2008. Elle a recommandé que la Commission de lutte contre la corruption enquête sur un certain nombre d'affaires liées aux pratiques comptables de l'ancien Gouvernement sud-soudanais.

III. Situation économique

12. La situation économique du Soudan du Sud restera extrêmement délicate tant que la production de pétrole ne reprendra pas. Les mesures d'austérité budgétaire n'ont pas été levées et continuent d'avoir des répercussions négatives sur les services et les investissements publics et empêchent la croissance économique et l'emploi de repartir. Conformément à ce que prévoit le budget de l'exercice 2012-2013, le Gouvernement a dépensé en moyenne 500 millions de livres sud-soudanaises par mois entre juillet et décembre 2012, ce qui est près de 40 % inférieur aux dépenses mensuelles de l'exercice 2011-2012. L'inflation et les taux de change ont continué à se stabiliser. Les prix sont actuellement supérieurs de 25 % à ce qu'ils étaient en décembre 2011, mais sont restés relativement stables depuis juin.

13. Le Gouvernement poursuit son programme d'austérité et de réforme budgétaire. Les recettes, autres que les recettes pétrolières, ont atteint plus de 60 millions de livres sud-soudanaises par mois entre juillet et décembre 2012 (couvrant 12 % des dépenses publiques), soit le double de ce qu'elles étaient à la même période en 2011. Dans un souci de transparence budgétaire, des rapports d'exécution du budget sont publiés tous les trimestres et le contrôle des dépenses a été renforcé.

14. Le Gouvernement est en pourparlers avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux pour bénéficier d'un appui budgétaire encadré. Un tel appui extérieur permettrait au pays de combler une partie de son déficit, mais à la fin de la période considérée, les négociations avec le FMI sur l'accès au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance étaient toujours en cours et aucun engagement n'avait été pris.

IV. Questions régionales

Rapports entre le Soudan du Sud et le Soudan

15. Durant la période considérée, les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan ont continué à se tendre et la mise en œuvre des neuf accords de coopération qui ont été signés le 27 septembre 2012 était au point mort jusqu'au 8 mars, lorsque les deux pays ont décidé d'activer la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de mettre sur pied le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le Soudan du Sud accuse le Soudan d'avoir, à plusieurs reprises, mené des bombardements aériens et des incursions terrestres sur son territoire. Les 1^{er} décembre et 4 janvier, le Soudan du Sud s'est officiellement plaint au Conseil de sécurité d'un bombardement aérien qui aurait eu lieu dans la zone frontalière et qui constituerait, si les faits étaient confirmés, une violation de la résolution 2046 (2012) du Conseil.

Relations extérieures et diplomatiques

16. Le 26 novembre, le Soudan du Sud a été officiellement admis comme membre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Sa demande d'admission à la Communauté d'Afrique de l'Est est toutefois encore en cours d'examen par le Conseil des ministres de cette dernière.

17. Le 15 janvier, à la deuxième réunion ministérielle de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA, le Soudan du Sud a annoncé qu'il fournirait 500 hommes supplémentaires à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, ce qui portera sa contribution totale à 1 000 hommes. Les ministères de la défense des pays participant à la Force se réuniront à Djouba vers la mi-mars 2013.

Coopération intermissions

18. La MINUSS continue de participer à la stratégie des Nations Unies de lutte contre la LRA et de fournir un appui logistique à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, qui est désormais opérationnelle. Elle a également continué à partager l'utilisation des moyens aériens avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et fournit un appui logistique aux bureaux de

liaison de cette dernière à Malakal, Wau et Djouba. Aux fins de la mise en place des mécanismes de coopération opérationnelle et stratégique requis, dont le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA, la MINUSS et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont organisé une réunion conjointe à Djouba, le 30 novembre, et une réunion de suivi le 18 février. Les trois missions ont décidé de créer des groupes de travail qui se réuniront tous les mois, de nommer des coordonnateurs et d'échanger des informations de manière régulière.

V. Situation sur le plan de la sécurité

Destruction en vol d'un hélicoptère de la MINUSS

19. Le 21 décembre 2012, un hélicoptère Mi-8 de la MINUSS, piloté par un équipage civil russe, a été abattu par les troupes de la SPLA alors qu'il effectuait un vol de reconnaissance des sites d'atterrissage près de Likuangole, dans le Jongleï. Les quatre membres d'équipage ont été tués. Le SPLA a déclaré que l'hélicoptère avait été pris pour un appareil des Forcées armées soudanaises ravitaillant les milices rebelles. La Mission a envoyé une lettre de protestation pour condamner énergiquement cet accident. J'ai aussi fait une déclaration publique en ce sens. Le Président Kiir a présenté les excuses et les condoléances de son gouvernement au Gouvernement russe et aux familles des victimes. Ma Représentante spéciale s'est entretenue à de nombreuses reprises avec les plus hauts responsables du Gouvernement pour leur faire part de la profonde inquiétude que cet acte inacceptable suscitait en elle, exiger la conduite d'une enquête approfondie dans les meilleurs délais et demander la remise immédiate de la boîte noire. Celle-ci a été remise aux autorités russes de l'aviation civile, le 21 janvier 2013. Les autorités publiques mènent actuellement une enquête conforme à la réglementation de l'Organisation de l'aviation civile internationale, la SPLA diligente une enquête interne et la Commission d'enquête du Secrétariat de l'ONU en a été saisie. D'après le calendrier arrêté par les autorités russes et sud-soudanaises, les premiers rapports d'enquête devraient être présentés en mai.

Activités des groupes armés

20. Comme je l'indiquais dans mon précédent rapport (S/2012/820), le groupe armé fidèle à David Yau Yau, de l'ethnie murle, s'est déployé dans le comté de Pibor à la fin août. On a signalé de nombreuses échauffourées entre ce groupe et la SPLA au cours des mois de novembre et décembre. Le 19 novembre, une centaine de membres de ce groupe armé ont installé trois positions défensives rudimentaires près de la base de la MINUSS à Likuangole. Le même jour, les forces de la SPLA ont lancé plus de 200 soldats à l'assaut de la position et réussi à déloger le groupe. Le 22 novembre, alors qu'ils se rendaient de Pibor à Likuangole, des hommes de la SPLA sont tombés dans une embuscade tendue par ce que l'on soupçonne être des milices rebelles. Un soldat de la SPLA a été tué. Des troupes de la SPLA ont également été attaquées et perdu un homme entre Manyabol et Gumuruk, et, les 5 et 6 décembre, des éléments de la SPLA patrouillant dans les alentours de Gumuruk auraient essuyé des tirs provenant de ce que l'on soupçonne être des milices rebelles. La majorité des attaques étaient dirigées contre la SPLA. Le 21 décembre, une foule d'environ 200 civils a cherché refuge dans l'ancienne base d'appui de la MINUSS du comté de Pibor à la suite de l'attaque du marché de Pibor et des

représailles exercées par la SPLA. Le 8 janvier, deux civils et deux membres de groupes armés sont morts lors d'échanges de tirs entre la SPLA et des groupes armés au nord du marché de Pibor.

21. Le 6 novembre, une patrouille navale de la MINUSS se rendant de la ville de Pibor à Likuangole s'est fait tirer dessus par des éléments armés. Aucune victime n'est à déplorer. Le 18 novembre, la MINUSS a reçu une lettre qui aurait été rédigée par Yau Yau lui ordonnant d'évacuer Likuangole le lendemain au plus tard. La MINUSS a pris des mesures de précaution et renforcé ses effectifs. Le 19 janvier, la MINUSS a renvoyé ses renforts à Pibor afin de mieux assurer la protection des civils de Gumuruk et Manyabol et pour ne pas avoir à approvisionner des troupes à Likuangole en raison des difficultés logistiques que cela pose et des risques que cela comporte depuis qu'un de ses hélicoptères a été abattu. Il est envisagé d'ouvrir de nouveaux sites de déploiement pour répondre aux demandes de protection qui affluent de tout le Jongleï.

22. Afin de convaincre Yau Yau de déposer les armes et d'accepter l'offre d'amnistie que le Gouvernement lui a renouvelée, le Président Kiir a encouragé les chefs murle à se rendre dans le comté de Pibor pour dialoguer avec Yau Yau et les jeunes Murle qui le suivent. Le 18 janvier, la MINUSS a acheminé plus d'une cinquantaine de chefs murle à Pibor pour qu'ils s'entretiennent avec les populations locales et entrent en contact avec Yau Yau.

23. Le 2 décembre, le capitaine James Kuburin, un des commandants du groupe de Yau Yau, s'est rendu à la SPLA avec environ 200 combattants. Ses troupes ont été chargées d'assurer la sécurité et d'effectuer des patrouilles dans certains quartiers de la ville de Pibor. Toutefois, le 27 janvier, une altercation a éclaté sur le marché de Pibor entre les troupes de Kuburin et celles de la SPLA; celles-ci ont ouvert le feu en pleine ville : trois civils ont été tués, trois autres ont été blessés et des dizaines de maisons ont été brûlées, forçant quelque 2 500 civils à se réfugier pendant trois jours dans les camps de la MINUSS.

24. Durant la période considérée, le « prophète » Dak Kueth des Lou Nuer est revenu dans le comté d'Akobo près de la zone frontalière avec l'Éthiopie. Le 17 décembre, 16 personnes auraient trouvé la mort, dont 7 soldats de la SPLA, lors d'affrontements entre le groupe de Dak Kueth et la SPLA dans le district de Dengjok, près de la frontière avec l'Éthiopie. Le 2 janvier, quatre soldats de la SPLA auraient été blessés et deux adeptes de Dak Kueth arrêtés lors de combats dans le comté d'Uror.

Violences intercommunautaires

25. En décembre 2012, le projet des autorités du Bahr el-Ghazal occidental de transférer le chef-lieu de comté de la ville de Wau à Baggari, a déclenché une série de troubles à Wau. Du 4 au 7 décembre, des jeunes Fertit ont érigé des barrages routiers sur la principale route d'accès à la ville et arrêté une soixantaine de camions. Les forces de sécurité sont intervenues pour arrêter plusieurs jeunes et, le 8 décembre, elles ont levé de force les barrages, provoquant la mort d'au moins quatre manifestants.

26. Le 9 décembre, à Wau, les forces de sécurité ont tiré sur une foule non armée qui protestait contre la brutalité de l'intervention de la veille, tuant au moins 9 personnes et en blessant 24. Ce qui avait commencé comme une divergence de

vues entre le Gouvernement central et certaines communautés quant au transfert du chef-lieu de comté a dégénéré en violences intercommunautaires qui ont embrasé la ville. Le 16 décembre, les autorités de l'État ont découvert les corps de six Dinka dans la région de Farjallah, près de Wau, et le 19 décembre des Dinka s'en sont violemment pris à des Fertit en guise de représailles. Vingt-quatre personnes auraient péri à Farjallah, mais la MINUSS n'a pas été en mesure de confirmer ces chiffres. Le 19 décembre, les conditions de sécurité à Wau se sont encore dégradées lorsque 200 à 300 jeunes armés ont incendié des maisons et des commerces, tuant au moins 10 personnes et en blessant 65. Environ 5 000 civils se sont réfugiés dans le complexe de la MINUSS pendant trois jours.

27. Le fait que le Vice-Ministre de l'intérieur se soit rendu à Wau a aidé à mettre un terme à ces violences. Au 22 décembre, les civils qui avaient trouvé refuge dans le complexe de la MINUSS étaient retournés chez eux. En déplacement à Wau, le 24 décembre, le Président Kiir a appelé à la réconciliation et assuré que les instigateurs des violences seraient poursuivis en justice.

28. Vers la fin décembre, de nouvelles tensions sont apparues lorsque le Gouvernement a lancé une vague d'arrestations dirigée essentiellement contre les membres de la communauté fertit. Au 21 février, 53 personnes étaient encore détenues dans la prison de Wau. Les 5 et 6 février, la Représentante spéciale s'est rendue à Wau pour y rencontrer le Gouverneur et lui faire part de ses préoccupations quant à la situation qui régnait dans la ville, plaider en faveur de la réconciliation intercommunautaire et demander que ceux qui ont été arrêtés de façon arbitraire bénéficient des garanties d'une procédure régulière. Le 18 février, la MINUSS a acheminé trois juges que le Président de la Cour suprême avait temporairement assignés à Wau pour accélérer les procès des détenus. La MINUSS a maintenu ses renforts à Wau afin de rassurer les populations.

29. Dans le reste du pays, les vols de troupeaux se sont multipliés à l'approche de la saison sèche et ont fait de nombreux morts. Les principaux vols ont eu lieu dans la région des trois États (État des Lacs, État de l'Unité et Ouarab) et du Jongléi. Dans le comté de Rumbek (État des Lacs), des affrontements graves ont opposé deux sous-clans des Dinka, du 16 au 18 janvier, faisant 25 morts d'après le Gouvernement. Le 18 janvier, un échange de tirs nourri a fait 27 blessés dans la ville de Rumbek. Les chiffres n'ont pas été confirmés et les enquêteurs de la MINUSS qui ont interrogé la population sont parvenus à des chiffres bien plus élevés. Le Gouverneur de l'État a annoncé des mesures de désarmement immédiat et obligatoire dans les comtés de Cueibet et Rumbek, et déclaré qu'il n'y aurait plus de dialogue avec les éleveurs et les jeunes. Des renforts de la SPLA ont été déployés et les services de police, la SPLA et le Service de la faune ont uni leurs forces pour rétablir l'ordre et repousser les assaillants dans leurs campements pastoraux. À la fin janvier, plus de 3 000 jeunes Nuer armés ont convergé vers le comté de Mayendit (État de l'Unité), pour lancer des vols dans le Ouarab et l'État des Lacs. Leurs plans ont pu être déjoués parce que la MINUSS et les autorités locales ont immédiatement donné l'alerte et que la SPLA et les services de police ont rapidement coupé l'approvisionnement en nourriture et en eau des jeunes, les obligeant ainsi à retourner dans leur comté respectif.

30. Face à l'escalade de la violence à Rumbek, le Président Kiir a, par décret, démis le Gouverneur de l'État des Lacs de ses fonctions, le 22 janvier, et nommé un gouverneur intérimaire dès le lendemain. Le 29 janvier, le Gouverneur intérimaire

s'est adressé à la population de Rumbek pour lui annoncer qu'il entendait restaurer la sécurité en édictant un certain nombre de décrets, notamment pour punir sévèrement les voleurs de bétail et procéder à l'enregistrement des armes à feu détenues par les civils. Certaines des mesures annoncées qui avaient été critiquées au motif qu'elles restreindraient l'espace politique ont été retirées depuis. La MINUSS suit la situation de près.

31. En janvier 2013, les conditions de sécurité se sont détériorées dans le comté de Mvolo (Équatoria central), en raison des vols menés contre le bétail d'un groupe de Dinka Agar par des pasteurs de l'ethnie Dinka Atout récemment arrivés du comté du Yirol occidental (État des Lacs). À l'origine, ces deux groupes se seraient réfugiés dans l'Équatoria occidentale pour échapper aux violences qui sévissaient dans l'État des Lacs. La police nationale ne disposant que d'une faible présence dans l'État, le gouvernement de l'Équatoria occidentale s'est dit profondément préoccupé face aux risques d'affrontement.

32. Le processus de paix au Jongleï a subi de sérieux revers. Les communautés ont le sentiment que le processus de désarmement des civils, qui était incomplet et donc inégal, les a laissées sans défense et que la SPLA et la police nationale n'assurent pas une protection suffisante. Certaines accusent la communauté murle, qui n'a toujours pas déposé les armes, de continuer à les attaquer. Le 17 décembre, la Représentante spéciale s'est rendue à l'Assemblée nationale législative pour y rencontrer le groupe parlementaire du Jongleï et lui faire comprendre à quel point il était important qu'il soutienne les efforts de paix et les programmes de développement. Jusqu'à présent, les efforts qu'elle a déployés pour mobiliser les partenaires de développement en vue de mettre en œuvre des projets de consolidation de la paix pour étayer le processus de paix et éviter une reprise des violences intercommunautaires généralisées n'ont pas eu les effets escomptés.

33. La récente multiplication des vols de bétail dans les zones habitées par les Dinka et les Lou Nuer, et les nombreuses morts qu'elles ont provoquées, ont exacerbé les tensions entre ces deux communautés et les Murle, ce qui risque de plonger le Jongleï dans une crise encore plus profonde et violente. Le 8 février, des membres de la communauté Lou Nuer de Walgak (comté d'Akobo), qui emmenaient leur bétail paître près de la rivière Sobat pour la saison sèche ont été attaqués dans la région de Wangar. Ils étaient escortés par 36 soldats de la SPLA et les autorités locales ont estimé que l'affrontement a fait 118 morts, dont 14 soldats de la SPLA. Ils ont aussi indiqué qu'un grand nombre de bêtes avaient été volées. Au terme d'une marche de 55 kilomètres, les enquêteurs de la MINUSS sont parvenus sur le lieu de l'attaque. Ils ont pu constater que 56 tombes venaient d'être creusées, certaines contenant plusieurs corps, et que 22 corps, des carcasses d'animaux et des effets personnels gisaient aux alentours. Les enquêtes se poursuivent, mais on peut déjà dire que le nombre des morts est proche de la centaine. Le Vice-Président Riek Machar s'est rendu à Walgak, le 17 février, et a appelé les Lou Nuer à renoncer aux représailles. La Représentante spéciale s'est aussi rendue à Walgak et Pibor, le 19 février, pour demander aux communautés de faire preuve de retenue.

34. Dans le comté de Yei (Équatoria central), les tensions liées aux litiges fonciers entre des Kakwa et des Dinka, pour l'essentiel, ont dégénéré le 16 décembre et plus de 53 maisons ont été incendiées. Toujours dans le même État, dans le comté de Djouba, un litige foncier entre des Nuer et des Mundari a dégénéré et aurait provoqué la mort de deux personnes, le 18 décembre.

VI. Exécution du mandat de la Mission

35. Ma Représentante spéciale a continué de coprésider, avec le Vice-Président du Soudan du Sud, le dispositif de coopération entre le Gouvernement et la Mission en vue de l'exécution du mandat de cette dernière. Les discussions ont porté sur les domaines suivants : la transformation de la Police nationale sud-soudanaise et les moyens d'assurer qu'elle s'inscrive bien dans la réforme globale du secteur de la sécurité; les mesures de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR); les mesures d'alerte rapide et de planification des interventions d'urgence aux fins de la protection des civils pendant la saison sèche; et les violations des accords sur le statut des forces. Le Groupe consultatif de la MINUSS, qui est composé d'influents représentants de la société sud-soudanaise, a continué de donner des conseils à la Mission sur les moyens de renforcer l'efficacité des services de maintien de l'ordre, sur le rétablissement de la sécurité dans tout le pays et sur le processus de réconciliation nationale.

Renforcement de la Mission

36. La composante civile de la Mission compte 852 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 353 agents recrutés sur le plan national et 388 Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance de poste dans ces trois catégories étant de 16, 17 et 31 %. Le nouveau commandant de la Force, le général de division Delali Johnson Sakyi (Ghana), a pris ses fonctions.

37. La Mission continue de créer des bases d'appui de comté. Treize sont opérationnelles, huit sont prêtes à accueillir les effectifs de façon permanente (Ezo, Kapoeta, Nassir, Maridi, Melut, Nimule, Raja et Renk) et les autres (Gok Machar, Pibor, Tambura, Turalei et Yirol) servent aux relèves et aux patrouilles. Un plan de 100 jours a été mis en place pour accompagner le déploiement de l'ensemble des effectifs. Grâce aux vols régulièrement assurés par la MINUSS vers des bases d'appui de comté, les autorités de l'État et les autorités locales peuvent se rendre dans les comtés, en particulier pendant la saison des pluies, et le personnel des Nations Unies peut participer aux activités de renforcement des capacités, de consolidation de la paix et de renforcement de l'autorité de l'État. D'ici au mois de juin, sept nouvelles bases devraient être en cours de construction, ce qui portera à 20 le nombre total. Les 35 bases prévues devraient être prêtes d'ici à 2016. Parallèlement, les 19 premiers bureaux d'aide à la population locale, dont la construction est assurée par le PNUD et qui accueilleront également le personnel des bases d'appui de comté, ont également avancés et les six premiers bureaux (Kapoeta, Maridi, Nimule, Renk, Turalei et Yirol) devraient être totalement opérationnels d'ici à la fin mars 2013.

Alerte rapide et atténuation des conflits

38. La Mission a continué de développer son système d'alerte rapide en cas de conflit et examine actuellement les modalités d'interfaçage avec le système national d'alerte rapide. En outre, la MINUSS a lancé deux grandes opérations de dissuasion et de règlement des conflits – l'opération Acanthite et l'opération Longhorn – pour faire face à la recrudescence des violences intercommunautaires et des vols de bétail, objectif qui nécessite le renforcement de la coordination, dans la région des trois États. Branche militaire de l'opération composée de contingents issus de trois bataillons, l'opération Acanthite a effectué des patrouilles de longue durée et des

visites dans les camps pastoraux pour décourager les violences et instaurer la confiance chez les habitants. L'opération Longhorn, qui complète l'opération Acanthite, vise à garantir la coordination des solutions et des interventions locales mises en œuvre face aux violences intercommunautaires et aux vols de bétail commis dans la région des trois États par le biais d'un système d'alerte rapide et de l'échange régulier d'informations entre les autorités locales et les bureaux de la MINUSS situés dans la région des trois États.

Composante militaire

39. Au 19 février, la composante militaire comprenait 6 620 hommes (les effectifs autorisés étant de 7 000 hommes), dont 4 930 soldats d'infanterie, 1 363 éléments habitants, 185 officiers d'état-major et 142 officiers de liaison. Le stage d'incorporation d'un contingent rwandais doté de trois hélicoptères Mi-17 a été assuré pendant la période considérée, ce qui a permis de fournir un appui aérien essentiel à l'exécution de l'objectif de protection des civils de la MINUSS. La Mission estime que ses effectifs seront au complet d'ici à la mi-2013, sachant que devraient arriver des compagnies du génie de l'Inde et de la République de Corée, ainsi qu'un peloton des opérations pétrolières d'Inde. Les bases opérationnelles de compagnie ayant dû être construites pendant la saison des pluies sans les capacités de mise au point technique promises, près de la moitié des effectifs de la force ont été obligés de rester dans des sites provisoires et les dates prévues pour le relèvement ont été reportées pour les compagnies du génie de campagne de Mongolie, du Népal et du Rwanda.

Composante policière

40. Au 20 février, la composante policière comptait 549 membres (sur les 900 autorisés) représentant 38 États Membres et était déployée dans les 10 États, y compris dans les 23 sites devant servir aux bases d'appui de comté. Au cours de la période considérée, il a été procédé à l'enregistrement des effectifs de la police sud-soudanaise dans les 10 États. Quelque 49 327 policiers ont été enregistrés et les données les concernant ont été saisies dans une base de données électronique. Par la suite seront délivrées des cartes d'identité à tous les membres de la police sud-soudanaise. Pour ce faire, il a fallu réorganiser les effectifs, supprimer des listes les policiers « fantômes » et définir le cadre de transformation des services de police sud-soudanais.

41. En décembre, la Police des Nations Unies a lancé un programme pluriannuel de formation des auxiliaires de la Police sud-soudanaise au maintien de l'ordre public et au contrôle des foules. Le Groupe de la protection diplomatique relevant de la Police sud-soudanaise, qui a été créé avec l'appui de la MINUSS et dont les membres ont été formés par la Mission, mène ses activités à Djouba. Ses membres suivront une formation en cours d'emploi avec les membres de la Police des Nations Unies dont ils partagent les locaux.

Moyens de transport fluvial

42. La MINUSS continue de mettre en place des moyens de transport fluvial pour améliorer l'accès aux sites stratégiques. On s'est notamment intéressé à de petits bateaux appartenant à l'équipe de pays des Nations Unies et des consultations sont menées pour mettre ces moyens à la disposition de la MINUSS.

Projets à effet rapide

43. Pendant la période considérée, la Mission a mis en œuvre des projets à effet rapide visant à améliorer la prestation de services au niveau des comtés. ONU-Habitat a préparé la deuxième phase de l'exécution d'un projet d'alimentation en eau devant bénéficier aux populations des États du Jongleï, des Lacs et de Ouarab. Pour sa part, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mis en œuvre des projets qui ont permis de fabriquer des fournitures scolaires dans l'État du Jongleï.

Protection des civils

44. Face à la recrudescence des violences intercommunautaires, qui résultent souvent de vols de bétail, la Mission a renforcé les patrouilles militaires, tant dans la région des trois États que dans certains endroits clés dans le Jongleï, pour prévenir les violences et les attaques contre des civils. Elle a également continué de s'occuper de questions de protection en envoyant des équipes intégrées dans les zones à haut risque. Après la vague de violences intervenue à Wau et Pibor, au cours de laquelle elle a protégé des centaines de civils dans ses bases, la Mission a établi des lignes directrices et des plans d'urgence pour l'accueil de civils cherchant refuge dans les locaux de la Mission pendant les conflits.

45. La Mission a continué de mettre en œuvre en son sein un programme de formation à la protection des civils, lequel a déjà été dispensé dans 7 de ses 10 bureaux d'État. Elle a également conclu un partenariat avec les États-Unis aux fins de l'organisation d'un exercice sur table sur la protection des civils. Une mission préparatoire mixte États-Unis-Nations Unies s'est rendue à Djouba du 15 au 17 janvier.

Protection des enfants

46. La MINUSS et l'UNICEF ont continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le plan d'action révisé concernant la libération et la réintégration de tous les enfants associés à la SPLA. Le 6 novembre, la SPLA s'est engagée à prendre des sanctions, définies en collaboration avec la MINUSS, contre les membres de la SPLA qui recrutent des enfants ou occupent des écoles.

47. Dans le Jongleï, la MINUSS et l'UNICEF ont apporté leur aide pour que 33 enfants qui avaient été enlevés retrouvent leur famille et, en Équatoria occidentale, 9 autres enfants ont été libérés de la LRA. L'Organisation des Nations Unies a continué de contribuer à la réintégration de 157 enfants qui avaient été libérés de groupes armés et a dispensé une formation à la protection des enfants aux membres de la SPLA et au personnel du système de justice pénale.

Violences sexuelles liées aux conflits

48. La MINUSS a continué de dispenser des formations concernant la violence sexuelle en période de conflit à ses fonctionnaires et militaires afin de renforcer les capacités en matière de suivi et de signalement de ce type d'actes. Plusieurs cas de violences font actuellement l'objet d'enquêtes dans les États suivants : Bahr el-Ghazal occidental, Bahr el-Ghazal septentrional, État de l'Unité, Haut-Nil, Jongleï et Ouarab.

Justice et système pénitentiaire

49. La MINUSS a continué d'aider le Gouvernement à renforcer les systèmes de justice civile et de justice militaire et à mettre fin aux détentions arbitraires prolongées. Les autorités judiciaires du Soudan du Sud, les Ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense et de la sécurité nationale et la SPLA ont mis sur pied un groupe de haut niveau chargé d'étudier la question de la détention arbitraire prolongée et de renforcer l'accès à la justice, notamment en instituant des audiences foraines.

50. Pour limiter les cas de détention arbitraire prolongée, la MINUSS a apporté un appui technique dans le cadre de l'examen ordinaire des demandes de mise en liberté. Après avoir créé avec succès à la prison de Djouba un comité d'examen des demandes de mise en liberté des mineurs afin de réduire la durée de la détention provisoire des mineurs, la MINUSS a créé en janvier, avec la coopération du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (États-Unis) et de l'UNICEF, des comités d'examen des demandes de mise en liberté à Malakal, Rumbek et Wau. Pendant la période considérée, la MINUSS a aidé les autorités sud-soudanaises à régler environ 650 affaires de détention arbitraire prolongée.

51. Si les conditions de détention restent très précaires du fait des pénuries alimentaires découlant des mesures d'austérité, des progrès sont à noter pour ce qui est de l'enregistrement et du filtrage du personnel du service public pénitentiaire, mesures qui visent à diminuer la masse salariale et à supprimer des listes les agents « fantômes ». Grâce au soutien de la MINUSS, ces activités ont été menées à bonne fin dans les États de l'Équatoria central, des Lacs et de Ouarab, et elles ont commencé simultanément dans les sept autres États. La Mission a apporté un appui technique pour la rédaction de la loi pénitentiaire, du règlement pénitentiaire et d'une directive sanctionnant le recrutement d'enfants et l'occupation des écoles. La MINUSS et la Direction de la justice militaire de la SPLA se sont rendues ensemble dans tous les centres de détention militaire de la SPLA et ont rédigé conjointement un rapport à l'intention du haut commandement de la SPLA, dans lequel étaient formulées des recommandations visant à améliorer l'administration pénitentiaire et les conditions de détention. La MINUSS a organisé pour 35 membres de la police militaire de la SPLA une formation sur les procédures d'enquête, d'arrestation et de perquisition et saisie, et sur l'administration des établissements pénitentiaires.

Droits de l'homme

52. Pendant la période considérée, la MINUSS a enquêté sur plusieurs cas présumés d'atteinte grave aux droits de l'homme, qui auguraient une détérioration de la situation générale en matière de droits de l'homme. En outre, la MINUSS a rencontré des problèmes considérables dans l'exécution de ses activités en matière de droits de l'homme, et l'insécurité l'a parfois empêchée de mener des enquêtes. De surcroît, le fait qu'elle n'ait à plusieurs reprises pas été autorisée à rencontrer des détenus a empêché la MINUSS dans une certaine mesure de vérifier les informations reçues.

53. La MINUSS mène actuellement une enquête concernant le meurtre de 13 personnes perpétré par la SPLA le 4 décembre au Jongleï, dans le district de Gumuruk (comté de Pibor). La SPLA a affirmé que les personnes en question avaient pris une patrouille en embuscade aux alentours du village de Lotho. Ces meurtres, qui ressemblent à l'exécution sommaire manifestement préméditée d'un

grand nombre de civils, sont particulièrement inquiétants. D'autres cas ont été signalés sans toutefois être établis, selon lesquels trois femmes auraient été abattues par la SPLA près de Manyabol le 23 décembre. Le Président Salva Kiir Mayardit a annoncé l'ouverture d'une enquête sur ces deux événements.

54. La MINUSS a ouvert des enquêtes concernant des cas présumés d'atteinte aux droits de l'homme et d'actes de violence commis à Wau en décembre. Au 19 février, 132 personnes au total, y compris des agents de la police nationale, des gardiens de prison, des agents de protection de la faune, des pompiers, des membres de l'Assemblée législative de l'État et des hauts fonctionnaires, avaient été arrêtés. Après que ma Représentante spéciale se soit rendue à Wau les 5 et 6 février et que le dialogue ait été établi avec les autorités de l'État et avec le Gouvernement du Soudan du Sud, la situation a évolué de façon encourageante. Il convient de noter en particulier que bon nombre de détenus ont été libérés et que les juges nommés par le Président de la Cour suprême pour connaître des affaires concernant les événements du mois de décembre ont commencé à tenir des audiences.

55. Les inquiétudes concernant les cas de détention sans inculpation ni contrôle judiciaire, visant notamment des ressortissants étrangers, des journalistes ou d'autres personnes jugées opposées au Gouvernement, s'exacerbent dans tout le pays. La Mission et des représentants de haut niveau du Gouvernement, dont le Président, se sont aussi vivement inquiétés du fait que la liberté d'expression soit de moins en moins respectée, comme en attestent l'arrestation et la détention arbitraire, les menaces, la surveillance et les pressions dont certaines personnes font l'objet. Ces préoccupations ont violemment ressurgi lorsque, le 5 décembre, des personnes non identifiées ont assassiné le très célèbre chroniqueur Diing Chan Awol, un acte qui a été condamné haut et fort par la société sud-soudanaise, par le Gouvernement et par la communauté internationale. Le Président a ordonné que soit ouverte une enquête, laquelle est en cours.

56. Le 12 novembre, le Conseil des ministres a approuvé un projet de programme national de protection des droits de l'homme, préparé par la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce programme, qui sera présenté pour examen à l'Assemblée législative nationale, prévoit un plan d'action visant à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. La Mission a continué d'apporter un appui technique au Gouvernement aux fins de la ratification d'instruments internationaux et régionaux. Le 28 novembre, le Soudan du Sud a voté en faveur d'un moratoire international sur l'application de la peine de mort à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 24 janvier, le Gouvernement a signé la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Désarmement, démobilisation et réintégration

57. Le Conseil d'administration de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration s'est réuni pour la première fois le 14 novembre, sous la présidence du Vice-Président. Pour assurer la cohérence du programme de DDR, le Conseil a réaffirmé que les principales institutions chargées de la sécurité – la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Ministère de la défense et des anciens combattants, le Ministère de l'intérieur et les Ministères de la protection de la vie sauvage et de la sécurité nationale – devront harmoniser leurs plans et stratégies de réforme. La Commission

pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a officiellement fait savoir que la première phase d'essai du programme commencerait à Mapel le 15 avril 2013. La construction de centres de transition devrait être terminée d'ici à la fin du mois de mars. Un plan de réintégration a été établi dans le cadre de la première phase d'essai du programme de DDR à Mapel. Le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies pourraient participer ultérieurement à un projet pilote à Pariak, dans le Jongleï. La question se pose toujours de savoir si le Gouvernement, en ces temps d'austérité, sera en mesure de financer le programme et les salaires des membres des forces qui doivent être démobilisés.

Réforme du secteur de la sécurité

58. La MINUSS a apporté son appui au comité de rédaction chargé d'élaborer la politique du Soudan du Sud en matière de sécurité nationale en facilitant les consultations à l'échelle du pays, des États et des comtés. Elle a également continué d'apporter un appui technique aux comités chargés de la sécurité dans les États, notamment pour la création de leurs secrétariats dans sept États. En outre, elle a contribué à la mise sur pied de mécanismes de coordination du contrôle du secteur de la sécurité au niveau des États. La Mission a collaboré avec le Comité de rédaction chargé d'élaborer un règlement et des procédures opérationnelles permanentes concernant le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre.

Lutte antimines

59. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies et ses partenaires ont inspecté 326 kilomètres de route dans l'État de l'Unité. Des rouleaux de déminage ont été fournis, qui ont été fixés sur les véhicules ouvrant les convois, ce qui a permis à la MINUSS et aux organismes d'aide humanitaire d'emprunter plus rapidement les routes qui étaient peut-être minées. Quelque 1 158 831 mètres carrés de terres agricoles ont été déminés dans les 10 États, et plus de 43 900 personnes ont été informées du danger posé par les mines. Le personnel opérationnel et les responsables du Service de la lutte antimines partagent des locaux avec l'Autorité nationale de lutte antimines à des fins d'encadrement.

Mise en œuvre du Plan d'appui pour la consolidation de la paix

60. À l'issue de consultations tenues avec le Gouvernement, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont demandé des fonds au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour un montant de 10 millions de dollars, au titre de 2 des 15 produits prioritaires prévus dans le Plan d'appui pour la consolidation de la paix qui sont en train d'être exécutés : la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes; et la construction de haffirs (système de récupération de l'eau de pluie) et de points d'eau dans les zones de tension.

VII. Situation humanitaire, relèvement et développement

61. Au cours de la période considérée, la situation des réfugiés, l'aggravation de l'insécurité dans le pays du fait du début de la saison sèche et la persistance de l'insécurité alimentaire sont restées les principales difficultés humanitaires rencontrées au Soudan du Sud. À la fin du mois de décembre 2012, 30 opérations

humanitaires étaient menées dans l'ensemble du pays et, à la fin du mois de novembre 2012, le système des Nations Unies et ses partenaires humanitaires avaient fourni une aide alimentaire à 2,7 millions de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire. Toutefois, l'accès à la nourriture s'est légèrement amélioré dans la plupart des secteurs du pays depuis le début de la saison des moissons, en octobre.

62. Les réfugiés en provenance des États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu ont continué d'affluer au Soudan du Sud à un rythme de plus en plus soutenu : plus de 7 000 nouveaux réfugiés sont arrivés en décembre et près de 8 000 sont arrivés en janvier 2013. La situation humanitaire s'est améliorée dans les camps de réfugiés, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement. On a constaté des améliorations sensibles des indicateurs nutritionnels et du taux brut de mortalité, qui est passé sous le seuil d'alerte. Néanmoins, une épidémie d'hépatite E avait touché plus de 6 670 personnes et fait 125 morts à la mi-février, exigeant l'intervention rapide du Ministère de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé. La présence d'armes dans les camps de réfugiés des États de l'Unité et du Haut-Nil a posé des problèmes de sécurité. Pour rétablir le caractère civil des camps, les responsables de quatre camps de Bunj, dans le comté de Maban (État du Haut-Nil), ont mené à la fin du mois de janvier une campagne visant à promouvoir des camps exempts d'armes, sous l'égide du Gouvernement de l'État du Haut-Nil et avec l'appui de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

63. L'insécurité a limité l'accès à des communautés ayant besoin d'aide, notamment dans les États du Jonglei, des Lacs, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarab et de Bahr el-Ghazal occidental. Les organisations humanitaires se sont démenées pour apporter de l'aide à environ 12 000 déplacés se trouvant dans le comté de Pibor (État du Jonglei) et victimes des affrontements entre la SPLA et des groupes armés. Elles ont signalé que les autorités et les forces de sécurité s'immisçaient de plus en plus dans leur travail, notamment en les menaçant et en les harcelant. Dans plusieurs cas, les autorités civiles ou des forces de sécurité ont posé des obstacles administratifs aux opérations humanitaires et pris des mesures à l'encontre des agents de l'aide humanitaire qu'elles considéraient comme peu coopératifs. Depuis le mois de novembre, au moins huit agents ont été arrêtés ou placés temporairement en détention et au moins quatre ont été expulsés de certains États.

64. Le Gouvernement a fini en novembre de hiérarchiser les fonctions essentielles de l'État en période d'austérité pour 2013-2014 avec l'appui de l'ONU et de donateurs. Du 17 au 19 décembre 2012, le Soudan du Sud a accueilli une réunion du Groupe directeur du Dialogue international sur la paix et l'édification de l'État. Le 1^{er} février dernier, le Gouvernement a officiellement informé l'ONU qu'il réexaminerait le plan de développement du Soudan du Sud pour 2012-2013 et le prorogerait jusqu'au 30 juin 2016. Une fois que le plan de développement révisé sera établi, le Gouvernement devrait travailler avec ses partenaires à l'élaboration d'un nouveau pacte pour appuyer sa mise en œuvre.

65. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a recensé 155 197 rapatriés sud-soudanais en 2012, pour la plupart en provenance du Soudan. Les donateurs et le Gouvernement n'ayant pas financé le transport des rapatriés, la majorité de ces derniers sont retournés chez eux de leur propre initiative. En 2013,

la communauté humanitaire attend l'arrivée de 125 000 rapatriés supplémentaires au Soudan du Sud.

66. Le nombre de rapatriés bloqués à Renk, principal point d'entrée des rapatriés venant du Soudan, est passé de 14 314 à 19 313 à la mi-septembre. Les difficultés d'accès aux services de base n'ont fait qu'empirer les conditions de vie des rapatriés. De novembre 2012 à janvier 2013, l'OIM a organisé une aide au transport pour 2 635 des rapatriés les plus vulnérables de Renk, tandis que 1 320 personnes extrêmement vulnérables ont été transportées par voie aérienne directement de Khartoum à Aweil ou Wau.

VIII. Questions transversales

Information

67. La MINUSS a poursuivi ses activités de communication dans les 10 États pour mieux faire connaître son mandat et tenir les médias informés de ses activités. Radio Miraya, la radio des Nations Unies, a étendu la diffusion de ses émissions à de nouvelles communautés pour élargir son audience et pris les dispositions nécessaires pour installer des émetteurs sur des tours de téléphonie mobile afin d'être mieux à même d'émettre durablement.

Mise en œuvre de l'examen des capacités civiles après un conflit

68. Au cours de la période considérée, la MINUSS a augmenté ses offres de formation et de perfectionnement destinées aux membres du personnel recrutés sur le plan national. À ce jour, ils sont 1 500 à avoir bénéficié d'une formation à la gestion, à l'administration, à l'encadrement ou à d'autres sujets techniques et de fond.

Conduite et discipline

69. Du 5 novembre au 21 décembre, la MINUSS a mené auprès de son personnel une campagne intensive de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Pendant sept semaines, 3 636 membres du personnel civil, de la Police des Nations Unies et de l'armée ont été formés dans les 10 États du Soudan du Sud, ainsi que 588 représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement et de la société civile, qui formeront à leur tour d'autres personnes afin de sensibiliser le plus grand nombre à ce problème.

Les femmes et la paix et la sécurité

70. La MINUSS a fourni un appui technique aux organisations de femmes chargées d'examiner la Constitution de transition en vue de formuler des recommandations à la Commission nationale de révision constitutionnelle sur les droits des femmes en matière d'accès à la propriété, de contrôle et d'héritage, la mention de l'âge de mariage pour les filles dans la version finale de la Constitution et la nécessité d'harmoniser droit coutumier et droit écrit pour garantir les droits des femmes et des filles. La MINUSS et ONU-Femmes ont continué d'organiser, à l'intention de l'administration publique et des services de sécurité, des formations sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et de fournir un appui

au Gouvernement aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

VIH/sida

71. La Mission a formé 275 agents du changement national et poursuivi ses activités de sensibilisation en organisant des campagnes d'information sur le VIH/sida, à destination de plus de 46 000 fonctionnaires et membres du personnel en tenue. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a continué d'appuyer le renforcement des capacités du Gouvernement en la matière.

Sécurité du personnel

72. La sécurité du personnel de l'ONU a été menacée par l'instabilité dans les zones frontalières du nord et les activités des groupes armés dans l'État du Jongleï, et par l'augmentation de la criminalité, notamment les vols à main armée et les prises d'otages dans certains centres urbains du pays. Après que l'un de ses hélicoptères a été abattu en vol le 21 décembre 2012, la MINUSS a examiné et renforcé d'urgence ses mesures de sécurité aérienne.

73. Le 18 février, quatre membres d'équipage qui se trouvaient à bord d'un hélicoptère militaire de l'unité aérienne rwandaise ayant atterri à Yei (Équatoria central) ont été menacés et détenus pendant deux heures et demie par des membres de la SPLA et le commissaire de comté, alors que la Mission avait préalablement coordonné le vol avec la SPLA. L'équipage a été relâché après l'intervention du quartier général de la SPLA. Le Gouvernement et la MINUSS ont convenu d'organiser des activités de sensibilisation et de formation obligatoire, dans tous les organes de sécurité, au sujet du mandat de la MINUSS, de l'accord sur le statut des forces, des privilèges et immunités du personnel de l'ONU et des obligations du Soudan du Sud au regard des instruments internationaux pertinents, y compris ceux se rapportant aux droits de l'homme. Le Vice-Président a également décidé de convoquer une réunion spéciale du mécanisme conjoint Gouvernement-MINUSS pour discuter des mesures à prendre afin de mettre fin aux violations de l'accord sur le statut des forces.

74. Malgré de nouvelles démarches effectuées auprès du Gouvernement, celui-ci a maintenu sa décision concernant le spécialiste des droits de l'homme expulsé en octobre 2012. Le 25 janvier, deux autres spécialistes des droits de l'homme ont été détenus et interrogés pendant plusieurs heures par des membres des services du renseignement militaire alors qu'ils s'étaient rendus dans l'un des bureaux de ces services dans le cadre de leur travail. Ma Représentante spéciale a porté cette question à l'attention des plus hauts représentants du Gouvernement et reçu l'assurance que des mesures seraient prises pour que de tels incidents ne se reproduisent plus.

Questions financières

75. Par sa résolution 66/243 B du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 839 490 000 dollars destinés à financer le fonctionnement de la MINUSS pendant la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 27 février 2013, les contributions non versées au Compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 278,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à

2 996,4 millions de dollars. Au 27 février 2013, les sommes dues aux gouvernements des États fournisseurs de contingents au titre des dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents avaient été remboursées pour les périodes allant jusqu'au 31 octobre 2012 et jusqu'au 30 septembre 2012, respectivement, selon le calendrier de paiements trimestriel.

IX. Observations

76. Je suis préoccupé par la récente recrudescence des actes de violence intercommunautaires à Rumbek, Wau et Yei, et par la réapparition de conflits traditionnels qui en sont à l'origine, ainsi que par la persistance des vols de bétail entraînant des morts, qui perpétuent le cycle de la violence au Jongleï et dans la région des trois États. Si le fait que le Gouvernement ait réagi rapidement en dépêchant des équipes de haut niveau de Djouba pour tenter de trouver une solution aux violences qui se sont produites en décembre à Wau et aux affrontements du 27 janvier à Pibor me semble être un signe encourageant, les mesures visant à mettre un terme aux violences intercommunautaires et aux vols de bétail restent ponctuelles et aucune solution durable à la menace posée par les groupes armés n'a encore été clairement définie. Il est essentiel que le Gouvernement prenne des dispositions supplémentaires pour lutter contre les causes profondes de l'instabilité dans l'État du Jongleï, où une centaine de personnes ont perdu la vie à la suite d'une attaque menée par des voleurs de bétail le 8 février, et dans la région des trois États, où plus de 3 000 jeunes armés ont tenté de lancer une attaque qui aurait pu déclencher une crise majeure. J'engage également les partenaires de développement du Soudan du Sud à apporter l'appui nécessaire à la consolidation de la paix pour instaurer la stabilité dans les zones exposées aux conflits. Il est essentiel que d'autres parties s'investissent réellement et que la MINUSS continue d'apporter son aide pour que le Gouvernement puisse asseoir son autorité et renforcer sa capacité de gouverner, en particulier dans les zones instables, mais aussi sur l'ensemble du territoire.

77. Il faut saluer les actions entreprises par la MINUSS pour protéger des milliers de civils réfugiés dans ses camps au moment de la récente flambée de violence à Pibor et à Wau, mais cette mission est entravée par d'importants obstacles, même si la MINUSS continue de mettre au point des mesures et des stratégies novatrices pour la protection des civils. En particulier, le renforcement des mesures de sécurité aérienne décidé, à la suite de la destruction en vol de l'hélicoptère de la Mission, a empêché cette dernière d'effectuer des opérations de reconnaissance aérienne à des fins d'alerte rapide et limité sa capacité d'intervenir rapidement en cas de besoin. Par ailleurs, l'ampleur de la tâche au regard des moyens et des capacités dont disposent la Mission et le Gouvernement constitue un défi permanent.

78. Les conséquences sur les conditions de sécurité au Soudan du Sud du retard pris dans l'application des accords de coopération conclus avec le Soudan, le 27 septembre 2012, ont été une source de préoccupation. L'impasse, qui a finalement pu être levée le 8 mars lorsque les parties ont convenu d'activer la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de mettre sur pied le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, avait provoqué une montée des tensions et une multiplication des échauffourées dans les zones frontalières. Le fait qu'elle ait duré aussi longtemps montre la méfiance qui règne entre les deux pays, celle-ci risquant de réduire à néant les avancées accomplies, y compris en matière de

gestion des migrations saisonnières transfrontières. À présent qu'un accord a été signé, le 8 mars, tout doit être fait pour que les accords de coopération soient effectivement mis en œuvre, en particulier ceux qui portent sur le pétrole et d'autres questions économiques. J'espère que ce nouvel accord permettra des avancées rapides.

79. Le retard pris dans le redémarrage des activités de production pétrolière aura des répercussions importantes sur la situation économique. Les mesures d'austérité budgétaire continuent d'avoir un impact négatif sur les investissements et les services publics, ce qui restreint davantage la croissance économique et les possibilités d'emploi. J'engage le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour stabiliser l'économie, réduire les dépenses inutiles et hiérarchiser les fonctions essentielles de l'État. Je prie également les donateurs de s'engager encore plus énergiquement à prêter leur appui au Soudan du Sud alors que le pays traverse une phase cruciale.

80. Je me félicite de l'inauguration de la Commission électorale nationale, qui constitue une avancée essentielle pour la préparation des élections de 2015, qui seront une étape déterminante. Sans oublier les mesures d'austérité en place, j'invite le Gouvernement à tout faire pour répondre aux besoins financiers et opérationnels de la Commission, de sorte qu'elle puisse accomplir la tâche qui lui a été confiée. Mon prochain rapport contiendra des recommandations, qui seront élaborées à la suite de consultations avec le Gouvernement, sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait participer aux préparatifs des élections de 2015.

81. La Commission nationale de révision constitutionnelle doit encore faire des progrès plus concrets dans l'exécution de son mandat et s'investir dans des activités d'éducation civique, d'information et de concertation. Je me félicite que le mandat de la Commission ait été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, ce qui lui permettra d'organiser les consultations populaires nationales et les campagnes d'information nécessaires pour que la Constitution permanente tienne compte effectivement des points de vue de toutes les couches de la société sud-soudanaise.

82. Je suis vivement préoccupé par les graves violations des droits de l'homme qui auraient été commises ces derniers mois dans les zones les plus instables du Soudan du Sud. Ces violations montrent que les civils sont en danger pendant les opérations de la SPLA. Les allégations d'exécutions extrajudiciaires, comme celles qui se sont produites dans le village de Lotho (région de Gumuruk, comté de Pibor) en décembre, sont particulièrement inquiétantes. Il faut que les enquêtes, dont les plus hauts responsables du Gouvernement ont ordonné l'ouverture, soient menées dans les meilleurs délais et que les auteurs de ces actes en soient tenus responsables.

83. Je suis également préoccupé par ce qui apparaît comme un recul de la liberté d'expression. Les arrestations arbitraires, les menaces, les actes de surveillance et d'intimidation sont autant de violations insidieuses de ce droit. Même si les médias ne sont pas systématiquement réduits au silence et que des critiques sont formulées, force est de constater que les journalistes sont de plus en plus menacés, comme le montre l'assassinat du chroniqueur Isaiah Diing Abraham Chan Awol. Je demande instamment aux autorités sud-soudanaises de respecter les principes de l'état de droit et de veiller à ce que les trois projets de loi sur la presse, qui ont été présentées à l'Assemblée législative nationale pour examen, protègent le droit fondamental de tout citoyen d'exprimer son point de vue.

84. Je suis préoccupé par le fait que, dans certaines régions du pays, la MINUSS a rencontré des difficultés dans l'exécution des activités de surveillance, d'enquête et d'établissement de rapports prévues par son mandat dans le domaine des droits de l'homme, et que l'insécurité l'a empêchée de mener des enquêtes dans d'autres domaines. La détention et l'interrogatoire qu'ont subis, des heures durant, deux spécialistes des droits de l'homme, et ce, après l'expulsion en octobre dernier d'un autre spécialiste (hors classe) des droits de l'homme, sont inacceptables. Par ailleurs, il faut que soient levés les obstacles administratifs entravant le bon déroulement des opérations d'aide et que cessent les menaces pesant sur les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies travaillant avec les ministères d'exécution pour apporter des services vitaux à la population.

85. Je salue la création du Conseil d'administration de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Toutefois, je crains que les mesures d'austérité économique actuellement en vigueur au Soudan du Sud ne limitent la capacité du Gouvernement de financer le programme et de maintenir la solde des militaires démobilisés. Je demande donc instamment aux donateurs de soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de DDR.

86. Les opérations de l'ONU au Soudan du Sud ont été assombries par la destruction en vol d'un hélicoptère de la MINUSS le 21 décembre 2012, événement aussi tragique que déplorable. Toute attaque commise contre le personnel et le matériel de l'ONU est inacceptable et cet acte est d'autant plus répréhensible qu'il a été commis par des forces nationales de sécurité. Je demande au Gouvernement de coopérer pleinement à l'exécution du mandat de la MINUSS, notamment en garantissant la sûreté, la sécurité et la totale liberté de mouvement du personnel de l'ONU et du personnel associé, sur l'ensemble de son territoire. En outre, je prie instamment le Gouvernement de mener rapidement et consciencieusement l'enquête sur la destruction de l'hélicoptère de la MINUSS et de traduire en justice les responsables de cette attaque.

87. Enfin, je remercie Hilde Frafjord Johnson, ma Représentante spéciale, ainsi que l'ensemble du personnel civil, militaire et policier de la MINUSS, de tout leur travail au service de la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de pays des Nations Unies et à ses partenaires pour le travail effectué en faveur du développement et de la stabilité au Soudan du Sud, ainsi qu'aux États Membres qui fournissent des contingents et des unités de police à la Mission.